



DE VIVE VOIX vol.2 no.32

28 avril 2015

PROJET D'ALLOCATION DES RESSOURCES 2015-2016

Par Michel Milot, président du SEECLG et du CRT

Le Collège a déposé une première version du projet d'allocation le 31 mars dernier et, au terme de deux rencontres du sous-comité sur la tâche (7 et 14 avril), la partie syndicale a, pour une troisième année consécutive, donné son accord au projet complété et renégocié lors du CRT du mardi 21 avril. Sans être parfait – est-ce que la perfection existe en ce domaine? –, ce projet respecte les balises de la convention collective. La partie syndicale a émis certains bémols, mais elle a quand même exprimé sa satisfaction face à certaines avancées. Alors qu'elle exprimait sa volonté d'être partie prenante des discussions concernant les ressources du volet 3 et de la colonne D, nous pouvons attester d'une réelle avancée en ce domaine. Vous êtes au courant de la suite : pas moins de 43 projets ont été déposés à la Direction des études! Notons aussi la quasi-disparition des projets PIRD, une belle victoire syndicale! En effet, nous soutenions depuis longtemps que les ressources de la colonne D et du volet 3 seraient mieux utilisées si les projets venaient des professeurs et non de commandes la Direction des études (d'ailleurs, le seul projet PIRD qui demeure est un projet qui existait déjà avant la PIRD, initié par des prof...!). Nous saluons d'ailleurs le changement de ton! La méthode d'attribution des projets n'est certes pas encore optimale; nous sommes conscients que des améliorations devront être apportées. L'utilisation de ressources de la masse pour des projets à la formation continue, les 4 ETC réservés pour la suppléance ainsi que l'absence d'une contribution hors-masse pour l'implantation du programme de soins infirmiers demeurent des irritants.

Par ailleurs, l'organisation scolaire a procédé à certains aménagements aux ressources du volet 2, notamment en réduisant légèrement la part reçue par certains départements responsables de plusieurs programmes. Ces discussions devront se poursuivre. Il faut en convenir, il y a un étranglement des ressources à la coordination (volet 2). Si l'on désire habiller un peu mieux « Pitou », il faudra bien dévêtir quelque peu « Minou ». Pour répartir les ressources, notamment celles liées à la coordination, l'organisation scolaire travaille à partir du document *Règles de répartition des enseignants entre les disciplines*¹, document qui respecte les balises qui ont été adoptées par l'Assemblée générale en 2010. Bien que ces règles respectent ces balises, le pourcentage ou la formule utilisés pour chacune d'elles n'est peut-être pas optimal. La convention stipule que minimalement 72% des ressources du volet 2 doivent servir pour les coordinations, dont 10% pour les programmes. Cette proportion sera, l'an prochain, de 62 % pour les coordinations de département et de 24 % pour les coordinations de programme.

Notons que les ressources obtenues lors de la dernière négociation prévues pour l'encadrement (facteur PES 415), soit **8,93 ETC**, et celles pour les nombreuses préparations, soit **3,01 ETC** (dont 0,7 à

¹ Vous pouvez consulter ce document sur le site Web du Syndicat, à l'onglet *Syndicat*, section *Répartition des ressources enseignantes*.

la discipline musique), ont été maintenues en 2015-2016. Cependant, il importe de préciser que ces ressources sont remises en question dans la présente ronde de négociation.

En chiffres, ça donne quoi?

Les prévisions de financement 2015-2016 déposées au CRT le 31 mars dernier sont légèrement en hausse par rapport aux dernières années. En effet, des **363,52 ETC** prévus pour 2014-2015, le Collège en prévoit **367,54 ETC** l'an prochain. De plus, le Collège envisage de réutiliser **8,65 ETC** de la sous-embauche accumulée qui est actuellement à **9,55 ETC**. Le projet de répartition des ressources prévoit donc embaucher **8,65 professeurs de plus**. Voyons tout cela en détail.

En mai 2014, le Collège déposait le projet suivant :

Projet de répartition 2014-2015

	Automne 14	Hiver 15	2014-2015
ETC financés	385,79	341,25	363,52
ETC répartis	381,79	353,94	367,87
Sous (sur) embauche	4,00	(12,70)	(4,35)

En date d'aujourd'hui, les « dépense réelles » de ressources sont les suivantes :

État d'utilisation des ressources 2014-2015

	Automne 14	Hiver 15	2014-2015
ETC financés	385,03	344,61	364,82
ETC répartis	379,85	358,36	369,11
Sous (sur) embauche	5,18	(13,75)	(4,28)

On peut constater que malgré une prévision plutôt optimiste à l'automne et pessimiste à l'hiver, les prévisions se sont quand même réalisées annuellement.

Le tableau suivant présente un résumé du projet d'allocation pour l'année prochaine.

Projet de répartition global (volets 1-2-3 et colonne D confondus) :

	Automne 15	Hiver 16	2015-2016
ETC financés	385,70	349,38	367,54
ETC répartis	391,75	360,62	376,19
Sous (sur) embauche	(6,05)	(11,24)	(8,65)

Pour le projet détaillé par disciplines, veuillez consulter le site Web du Syndicat, à l'onglet *Syndicat*, section *Répartition des ressources enseignantes*.

Pour toute question concernant la tâche, vous pouvez me joindre au poste 2296 ou à mon adresse courriel michelmilot@hotmail.ca